



Centre d'information  
sur le **Bruit**

CIDB,  
Centre d'information et de documentation sur le bruit  
12-14 rue Jules Bourdais,  
75017 Paris  
Tél. : 01 47 64 64 64  
Fax : 01 47 64 64 63  
www.bruit.fr

**Le Centre d'information et de documentation sur le bruit (CIDB) est une association à but non lucratif, reconnue d'utilité publique<sup>(1)</sup>.**

A ce titre, pour garantir la continuité de son action dans le domaine de la lutte contre le bruit, le CIDB tire une grande partie de son pouvoir d'autofinancement des cotisations de ses adhérents.

En adhérant au CIDB, vous bénéficiez d'un accès privilégié à toute l'actualité technique et réglementaire présentée dans nos publications.

## ➔ LES PUBLICATIONS RÉGULIÈRES DU CIDB

### **ECHO BRUIT, le magazine de l'environnement sonore.**

Cette revue d'information sur l'actualité du bruit paraît tous les trois mois. Elle contient des informations pratiques sur des sujets tels que : réalisations remarquables dans le domaine du bâtiment, des transports aériens et terrestres, initiatives de villes françaises et européennes, jurisprudence. Echo Bruit est particulièrement destiné aux collectivités territoriales, aux administrations ou aux associations de défense.



### **ACOUSTIQUE & TECHNIQUES**

Ce trimestriel propose des articles originaux rédigés par les plus grands spécialistes de la vibro-acoustique, une revue de la presse technique, le résumé des textes réglementaires et des normes, la liste des congrès nationaux et internationaux, et le calendrier des stages de formation.

Cette revue est destinée aux techniciens et ingénieurs travaillant dans le domaine de l'acoustique et des vibrations.



### **ANNUAIRE DES ACTEURS DE L'ENVIRONNEMENT SONORE**

#### **Nouvelle édition 2017**

Vous souhaitez faire connaître votre savoir-faire, vos produits silencieux, vos matériaux acoustiques, vos matériels de mesure auprès des acteurs de l'environnement sonore. Vous souhaitez, au contraire, identifier les professionnels qui peuvent vous aider à résoudre votre problème de bruit ou de vibrations.

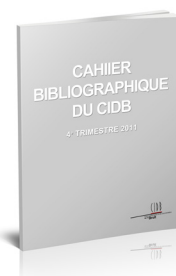
#### **Tout le monde de l'acoustique en 6000 adresses réactualisées :**

- l'administration centrale,
- les administrations locales compétentes dans les régions, les départements, les communes,
- les associations de défense,
- les institutions,
- la recherche, la formation,
- les organismes de contrôle,
- les bureaux d'études, fabricants, entreprises.



### **LE CAHIER BIBLIOGRAPHIQUE**

Il fournit tous les trimestres le résumé et les références bibliographiques des documents entrés dans la bibliothèque du CIDB pendant le trimestre écoulé et qui peuvent être consultés sur place.



## ➔ LES FORMULES D'ADHÉSION AU CIDB :

### MEMBRE DE SOUTIEN : 130 € / AN.

En adhérant au CIDB en tant que **membre de soutien**, vous bénéficierez de la diffusion à titre gratuit de la revue Echo Bruit **ou** Acoustique & Techniques **ou** l'annuaire des acteurs de l'environnement sonore.



ou



ou



### MEMBRE ACTIF<sup>(2)</sup> : 295 € / AN OU MEMBRE ACTIF PLURIEL<sup>(3)</sup> : 820 € / AN

En adhérant au CIDB en tant que **membre actif** ou **membre actif pluriel**, vous bénéficierez de la diffusion à titre gratuit de la totalité des publications du CIDB (*Acoustique & Techniques*, *Echo Bruit*, *Annuaire des acteurs de l'environnement sonore* et *Bulletin bibliographique*) et de l'intégralité des prestations documentaires du CIDB.



+



+



+



(1) La reconnaissance d'utilité publique permet aux entreprises de déduire de leurs impôts 60% du montant de leur versement, pris dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires (*Code général des impôts, article 238 bis*). Les particuliers domiciliés en France peuvent déduire de leurs impôts 66% du montant de leur don, dans la limite de 20% du revenu imposable (*Code général des impôts, article 200*). Tarifs nets, le CIDB étant une association non assujettie à la TVA.

(2) Les membres actifs peuvent poser leur candidature pour devenir administrateur de l'association.

(3) Destinataire des revues en plusieurs exemplaires. Les membres actifs peuvent poser leur candidature pour devenir administrateur de l'association



**Bulletin à retourner au :**  
**CIDB, 12-14, rue Jules Bourdais**  
**75017 PARIS**  
**Fax : 01 47 64 64 63**

## ➔ BULLETIN D'ADHÉSION AU CIDB - 2017 :

NOM : ..... PRÉNOM : .....

SOCIÉTÉ / ORGANISME : .....

ADRESSE : .....

TÉL. : ..... FAX : ..... EMAIL : .....

➔ **Désire devenir membre** (cocher la case correspondant à votre choix) :

de soutien (130 €)

actif (295 €)

actif pluriel (820 €)



**et souhaite recevoir :**

Echo Bruit

**ou**

Acoustique et Techniques

**ou**

Annuaire des acteurs de l'environnement sonore

➔ Désire faire un don à l'association (*ouvrant droit à une réduction d'impôt – code général des impôts, Art. 200 et 238 bis*) d'un montant de :        €.

Date et signature :